

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2067

Attribution d'une subvention de 35 000 euros au Comité Bouliste Départemental du Rhône et Métropole de Lyon pour l'organisation du Trophée des Clos Boulistes de la ville de Lyon de mars à septembre 2016 et des Tournois Boulistes de Pentecôte du 13 au 16 mai 2016 -
Approbation d'une convention mixte.

Direction des Evènements et Animation

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 25 AVRIL 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 AVRIL 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 AVRIL 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 AVRIL 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 MAI 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme GAY), M. FENECH (pouvoir à M. HAVARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2016/2067 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 35 000 EUROS AU COMITE BOULISTE DEPARTEMENTAL DU RHONE ET METROPOLE DE LYON POUR L'ORGANISATION DU TROPHÉE DES CLOS BOULISTES DE LA VILLE DE LYON DE MARS A SEPTEMBRE 2016 ET DES TOURNOIS BOULISTES DE PENTECOTE DU 13 AU 16 MAI 2016 - APPROBATION D'UNE CONVENTION MIXTE. (DIRECTION DES EVÈNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 avril 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Comité Bouliste Départemental du Rhône et Métropole de Lyon (CBDRML), dont le siège social est situé au Boulodrome départemental de Dardilly, organise d'une part, le Trophée des Clos Boulistes de la ville de Lyon sur la période avril à septembre et d'autre part, les Tournois Boulistes de Pentecôte du vendredi 13 au lundi 16 mai 2016.

En 2015, le Trophée des Clos Boulistes a connu une participation globale en augmentation avec 6 300 joueuses et joueurs. La catégorie « 13 ans en double, principale et complémentaire » a été rajoutée avec plus de 420 équipes.

Pour cette 11^e édition du Trophée des Clos Boulistes, les objectifs de l'Association sont :

- l'animation des clos boulistes lyonnais et des arrondissements ;
- la sauvegarde du jeu de boules traditionnel ;
- la relance du sport boules et la recherche de nouveaux licenciés ;
- d'attirer le public lyonnais en organisant un tournoi de qualité.

Les Tournois Boulistes de Pentecôte attirent les meilleures équipes internationales avec comme objectif principal le mélange de toutes les catégories hommes et femmes, des plus jeunes aux vétérans, des débutants jusqu'aux élites. Il est prévu environ 6 500 joueurs et 1 200 équipes formées.

Ils se dérouleront sur plusieurs sites :

- place Bellecour à Lyon 2^e avec l'organisation des finales ;
- la Plaine des Jeux de Gerland à Lyon 7^e ;
- à l'extérieur de Lyon (Boulodromes de Décines, Vénissieux, Montanay et le stade du Paillet à Dardilly).

Pour cette compétition, les principaux objectifs de l'Association sont :

- d'organiser un tournoi de qualité afin de contribuer à l'augmentation du nombre de participants ;
- de rendre la manifestation plus attractive auprès du grand public.

L'organisation de ces deux manifestations permet de valoriser la pratique d'une discipline sportive traditionnelle « la boule lyonnaise ».

Par ailleurs, les Tournois Boulistes de Pentecôte engendrent des retombées économiques et un rayonnement pour la Ville de Lyon compte tenu de l'augmentation des participants venus de Lyon et sa région, de la France entière et même de plusieurs pays étrangers. Environ 60 000 spectateurs sont également attendus sur les trois jours de compétition.

Cette année, l'Association demande une subvention de 45 000 euros allouée à l'opération. Le budget prévisionnel du Trophée des Clos Boulistes est de 10 880 euros, celui des Tournois boulistes de Pentecôte est de 187 700 euros, soit un budget prévisionnel global pour ces deux actions de 198 580 euros.

En 2015, l'Association Comité Bouliste Départemental du Rhône et Métropole de Lyon a perçu une subvention de 35 000 euros de la Ville de Lyon pour l'organisation de ces deux événements.

En raison de l'intérêt que présentent ces manifestations, au plan sportif et pour le rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 35 000 euros au Comité Bouliste Départemental du Rhône et Métropole de Lyon.

Il est donc nécessaire d'établir une convention afin de fixer les conditions d'attribution par la Ville de Lyon de cette subvention ainsi que les modalités de contrôle de l'utilisation de cette subvention.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 2^e et 7^e arrondissements ;

Oui l'avis de la commission Sports, Jeunesse, Vie associative ;

DELIBERE

1. Une subvention de 35 000 euros est allouée au Comité Bouliste Départemental du Rhône et Métropole de Lyon pour l'organisation du Trophée des Clos Boulistes de la Ville de Lyon d'avril à septembre 2016 et des tournois boulistes de Pentecôte du 13 au 16 mai 2016.

2. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et le Comité Bouliste Départemental du Rhône et Métropole de Lyon, est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2016, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44036, imputation 415-6574.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. CUCHERAT